

CHINE La lettre d'information

Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières.

Wang, 39 ans, a pu garder son emploi dans une usine exploitée par un fabricant américain à Zhuhai. Mais son salaire a été réduit de 40%, passant à moins de 3 000 yuans. Chaque mois, il envoyait 2000 yuans à sa femme et ses deux enfants...

La Commission Enquête Chine s'est constituée, au lendemain de la répression du mouvement populaire de mai-juin 1989, pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques. Dès janvier 1990, le 1er Banquet de solidarité réunissait militants chinois en exil et responsables syndicaux de huit pays et en janvier 1991 un appel fut lancé lors d'une conférence à Barcelone et repris dans cinquante-trois pays : les droits ouvriers et démocratiques ne connaissent pas de frontière. En particulier le droit de constituer librement des syndicats. La Commission s'est rendue en Chine à trois reprises : enquêtes sur les prisonniers politiques et sur l'application de la loi du Travail, solidarité avec les syndicalistes de Liaoyang. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, notamment en Asie. Elle organise chaque année un banquet de solidarité avec le peuple chinois et édite « La Lettre d'information » deux fois par mois depuis 1994.

Éditorial

Des emplois, des emplois ! L'ancien président américain G. Bush se disait hanté par un nouveau 11-Septembre et il aimait bien, dit-il, demander à ses hôtes ce qui leur causait des insomnies. L'ancien président chinois Hu Jintao lui aurait répondu : « Comment créer chaque année 25 millions d'emplois ? »...

Si le président Trump s'acharne davantage à multiplier les sanctions et attaques contre la Chine et ses entreprises qu'à trouver du travail à ses 30 millions de chômeurs nouveaux, on peut être certain que Xi Jinping s'affaire, lui, à trouver le moyen de créer des emplois, car qui dit chômage dit risque de troubles sociaux, or comme l'écrit un commentateur « *l'instabilité sociale est une menace existentielle pour le pouvoir chinois* ».

En effet, s'il a été annoncé qu'environ 5 millions de personnes seulement avaient perdu leur emploi au cours des deux premiers mois de 2020, sur la base d'un taux de chômage urbain de 6,2% en février, c'est toujours sans compter le chômage qui sévit parmi les 290 millions de travailleurs migrants et les 150 millions d'autoentrepreneurs ! Et le gouvernement chinois le sait bien... En octobre 2018, la crise économique aggravée par la guerre commerciale engagée par les États-Unis contre la Chine s'est traduite par une baisse brutale du commerce international de marchandises. Désormais, les confinements aggravant la situation, les conséquences pour la Chine « *pourraient mettre en danger plus de 10 millions d'emplois liés aux exportations au cours des deux prochains trimestres* » (UBS, 7 avril).

Quelles mesures pour faire face ? Le 9 mai, le gouvernement a rappelé avoir déjà pris 90 mesures pour relancer la consommation et aider à la reprise d'activité des entreprises. Et si l'on en croit certaines sources, les principaux secteurs d'activité semblent pourtant avoir repris une marche quasi normale, avec un retour à leur poste de 84% des travailleurs dans les usines manufacturières et 75% dans les bureaux, selon une étude de

la revue « Caixin » (16 mai). Le ministère de l'Éducation annonce le recrutement de 400 000 diplômés supplémentaires en tant qu'enseignants, l'augmentation des enrôlements dans l'armée et des recrutements par les entreprises d'État...

Cependant, un rapport publié par le site de recrutement zhaopin.com en avril indiquait que plus de la moitié des diplômés de l'an dernier n'avaient toujours pas trouvé de travail. A Hong Kong, pour les nouveaux diplômés qui se préparent à rejoindre le marché du travail, il n'y avait qu'environ 20 000 postes vacants entre janvier et avril de cette année, soit 55% de moins que l'an dernier. Quelles mesures seront adoptées à l'issue des travaux de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire ? Plan de relance massif ou sélectif ? Aides généralisées à la consommation ? Ce qui est certain, c'est que seuls l'État et ses entreprises publiques auront les moyens de surmonter cette catastrophe qui menace tous les pays...

Un syndicat pour faire quoi ? Les grèves ou manifestations qui éclatent chaque jour ont pour motif principal le non-versement des salaires. Les travailleurs, le plus souvent des ouvrières, font face aux directions, mais aussi à la police. Ils s'organisent seuls, spontanément, car le seul syndicat officiellement reconnu, l'ACFTU, n'est pas là pour les aider à recouvrer les salaires. Dans une enquête publiée le 4 mai par « China Labour Bulletin » (voir au verso, un permanent de l'ACFTU de Wuhan explique : « *Le syndicat doit d'abord écouter les directives et les dispositions prises par le gouvernement.* » A Wuhan, la ville à partir de laquelle l'épidémie de Covid-19 s'est développée, on monte deux hôpitaux en toute hâte. Le monde entier est impressionné, mais pour les ouvriers, pas de contrat de travail. Réponse d'un officiel de l'ACFTU à cette remarque : « *C'est le nouvel an, tout le monde se consacre à la construction d'un hôpital en à peine sept jours, et vous voulez que les travailleurs commencent par s'asseoir pour signer des contrats de travail ? Comment osez-vous ne serait-ce que suggérer une telle idée ?* » Au nom de l'urgence donc... mais en temps ordinaire, à Wuhan comme dans tout le pays, 85% des ouvriers des chantiers

de construction n'ont pas de contrat de travail, en toute illégalité. Conclusion « China Labour Bulletin » : « *Selon eux, servir le Parti et le gouvernement prévaut sur les intérêts de leurs membres* ».

Des militants libérés. C'est précisément pour aider les travailleurs à connaître et défendre leurs droits que des militants ont formé des associations, constitué des centres d'aide. Beaucoup ont été arrêtés. En janvier 2019, cinq des plus connus furent raflés par la police et jusqu'à leur retour dans leurs familles, personne n'eut de leurs nouvelles ! Aussi est-ce avec beaucoup de plaisir que nous avons appris leur libération. Nous publions au verso l'annonce de cette libération par « China Labour Bulletin », qui précise : « *Bien que la libération des cinq militants soit une très bonne nouvelle, il convient de souligner que plusieurs autres militants syndicaux sont toujours victime d'une forme de détention ou de restriction à leur liberté de mouvement. Aucun des libérés n'a été autorisé à reprendre son précieux travail d'assistance aux travailleurs dans le besoin.* »

La Commission Enquête Chine leur a aussitôt envoyé un message : « *(...) En janvier 2019, nous avons informé tous les syndicats français de votre arrestation abusive et organisé une délégation à l'ambassade à Paris pour demander votre libération. Nous sommes sûrs que les droits des travailleurs prévaudront. Nous espérons que vous pourrez lire ce message.* »

Nous publions également la déclaration de la Commission Enquête Chine à propos de la convocation au tribunal de Lee Cheuk-yan, secrétaire général de la Confédération syndicale de Hong Kong HKCTU.

Cette « Lettre » est à nouveau envoyée par mail, l'envoi postal étant encore problématique. Vous pouvez la faire connaître à vos amis. La Commission Enquête Chine a besoin de votre aide pour financer des traductions, des voyages en Chine, pour aider les militants chinois. Soutenez l'activité de la Commission, donnez-lui les moyens de développer son activité en versant par virement à : IBAN FR76 3000 4003 5400 0031 4429 362. Merci !

Libération des cinq militants ouvriers arrêtés en janvier 2019

Voici l'annonce de « China Labour Bulletin » le 9 mai (extraits)

« Cinq militants syndicaux bien connus sont rentrés chez eux jeudi soir, plus de 15 mois après leur arrestation lors d'une descente de police coordonnée le 21 janvier 2019. Les familles et les collègues de Wu Guijun, Zhang Zhiru, Jian Hui, Song Jiahui et He Yuancheng ont confirmé que les cinq militants sont maintenant en sécurité chez eux et avaient bon moral.

Les militants ont tous été accusés d'avoir "rassemblé une foule pour troubler l'ordre public". Après un procès à huis clos, Zhang Zhiru

et Wu Guijun ont été condamnés à trois ans de prison avec mise à l'épreuve de quatre ans. Jian Hui, Song Jiahui et He Yuancheng ont été condamnés à 18 mois de prison avec mise à l'épreuve de deux ans.

Les militants ont été libérés le 24 avril, mais en raison de l'épidémie de Covid-19, ils ont dû passer 14 jours en isolement avant de rentrer chez eux. Leurs familles n'étaient pas au courant de leur libération ni de leur condamnation jusqu'à ce qu'ils reviennent chez eux le 7 mai. (...) »

Le dirigeant syndical chinois Lee Cheuk-yan envoyé au tribunal !

Déclaration de la Commission Enquête Chine, 10 mai 2020

En ce mois de mai 2020, alors que le confinement général a rendu quasiment impossible la célébration de la fête des travailleurs le 1^{er} Mai, le gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong, région de la République populaire de Chine, envoie comparaître au tribunal Lee Cheuk-yan, le secrétaire général de la confédération syndicale HKCTU : il est accusé d'avoir « participé à une manifestation publique le 31 août 2019 qui a enfreint l'Ordonnance sur l'ordre public de Hong Kong ».

L'ordonnance en question dont se sert le gouvernement de Carrie Lam est issue des réglementations d'urgence que le gouvernement colonial britannique avait adoptées contre la grève des marins en 1922 et les grèves ouvrières de 1967. C'est au nom de cet ordre public que plus de 7000 manifestants ont été arrêtés depuis le mois de juin 2019 et 1000 déjà condamnés !

Ainsi, Lee Cheuk-yan a comparu le 5 mai et est sommé de comparaître de nouveau le 18 mai. Alors qu'on compte des dizaines de milliers de licenciés ou de chômeurs à Hong Kong, des millions de sans-travail sur le continent, le droit de défendre

ses intérêts est un besoin vital pour le travailleur. Et ce n'est pas un hasard si se sont constitués des dizaines de syndicats indépendants du pouvoir à Hong Kong en quelques mois au cours de ces manifestations revendiquant le retrait d'un projet de loi portant atteinte aux droits démocratiques.

De tout temps et dans tous les pays, les travailleurs ont combattu et combattent pour avoir le droit de revendiquer, manifester, faire grève, construire leurs propres organisations indépendamment du pouvoir et des patrons ou des directions.

Ce sont les ouvriers chinois de Hong Kong et de Canton qui par une gigantesque grève en juin 1925, revendiquant liberté de parole, d'association et de manifestation, ont donné toute son importance à la naissance de l'ACFTU qui venait de tenir son congrès constitutif le 1^{er} mai.

Comment le mouvement ouvrier pourrait-il accepter que près d'un siècle plus tard ces mêmes droits continuent d'être remis en cause ?

La Commission Enquête Chine, qui depuis trente ans combat pour le droit des travail-

leurs chinois à s'organiser comme ils l'entendent et avait Lee Cheuk-yan comme invité d'honneur à son dernier banquet à Paris en octobre 2019, affirme avec force : Non, le syndicaliste Lee Cheuk-yan ne doit pas être condamné !

Elle appelle le mouvement ouvrier international à élever la voix pour interdire toute condamnation et à adresser cette exigence aux autorités de Hong Kong.

Exigeons l'abandon de toute poursuite contre le syndicaliste Lee Cheuk-yan !

Non à la criminalisation de l'action syndicale !

Envoyez votre message au gouvernement de Hong Kong : ceo@ceo.gov.hk

Réponse du gouvernement de Hong Kong au mail de la Commission :

« Il est à noter que la question soulevée dans votre lettre concerne des décisions judiciaires. Compte tenu du principe d'indépendance de la justice, il serait inapproprié que la question soulevée soit traitée par ce bureau.

Cordialement, Natalie Lam, secrétariat particulier du chef du gouvernement. »

Le rôle du syndicat ACFTU à Wuhan lors des 76 jours de confinement

A Wuhan, ils étaient en première ligne, personnel médical, ouvriers du bâtiment, du nettoyage, agents de sécurité, chauffeurs-livreurs et travailleurs municipaux pour assurer les services essentiels de la ville pendant le confinement. Mais, souvent, les bases mêmes du droit du travail ont été violées à leurs dépens, écrit « China Labour Bulletin » (4 mai).

Des ouvriers du bâtiment ont travaillé 24 heures sur 24 pour construire les hôpitaux de Huoshenshan et Leishenshan en dix jours seulement. Mais sans contrat de travail adéquat, dépourvus des équipements de protection nécessaires, avec retards dans le versement des salaires. Après leur isolement de 14 jours, plusieurs centaines d'entre eux se sont vu interdire de quitter Wuhan. Ils ont été retenus dans leurs dortoirs, sans salaire et sans possibilité de travailler ailleurs. Des vigiles sur un site de quarantaine à l'Université du Hubei devaient être payés 1000 yuans par jour, mais n'en ont reçu que 250 car la municipalité était passée par une agence de placement qui a conservé le gros des salaires !

Voici quelques morceaux choisis : « *Au lieu de protéger les intérêts des travailleurs, la plupart des dirigeants syndicaux ont été affectés à la lutte contre l'épidémie dans les quartiers, à l'examen des papiers des résidents, au contrôle de la température corporelle, etc. Un responsable du service de propagande de la fédération syndicale de la ville a expliqué: "Plus de 80% d'entre nous travaillent maintenant pour des services municipaux. Personnellement, je m'occupe d'aider les équipes médicales d'autres provinces venues aider Wuhan, je n'ai donc pas le temps de répondre à vos questions..." Le responsable de la permanence à la Fédération municipale a commencé par nier toute violation du droit du travail pendant la construction de l'hôpital, pour affirmer ensuite qu'il était irréaliste de penser que les employeurs auraient pu signer des contrats de travail corrects dans les circonstances extraordinaires qu'ils affrontaient: "Réfléchissez ! C'est le nouvel an, tout le monde se consacre à la construction d'un hôpital en à peine sept jours, et vous voulez que les travailleurs commencent par s'asseoir pour signer des contrats de travail ? Comment osez-vous ne serait-ce que suggérer*

une telle idée ?" Il fut tout autant évasif à propos de la question des agents de sécurité, déclarant que le syndicat municipal ne pouvait pas se soucier de détails mineurs (...). Un permanent de district – seul sur 30 permanents au local syndical car les autres sont partis s'occuper des habitants du quartier – à qui est suggéré que les permanents devraient plutôt aller dans les entreprises pour voir les conditions de reprise de la production répond : « Le syndicat doit d'abord écouter les directives et les dispositions prises par le gouvernement. »

Conclusion de « China Labour Bulletin » : « Les syndicats de Wuhan se sont bornés à suivre les ordres de la municipalité. Ils sont souvent aveugles et indifférents aux luttes très réelles que les travailleuses et les travailleurs mènent quasiment à leur porte. Selon eux, servir le Parti et le gouvernement prévaut sur les intérêts de leurs membres. Cette attitude est peu susceptible de changer maintenant qu'une activité économique normale reprend à Wuhan. Cependant, les travailleurs de la ville sont toujours aux prises avec des licenciements, des arriérés de salaires et autres violations des droits du travail. »